AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1504
FR0010613471-FS0509

23 juin 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SUEZ

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 juin 2021, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 juin 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SUEZ et détenir 34 482 809 actions SUEZ représentant autant de droits de vote, soit 5,39% du capital et 5,39% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Détention (effective)	18 807 478	2,94
Détention (par assimilation)	15 675 331	2,45
Total Société Générale	**34 482 809**	**5,39**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SUEZ hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 11 388 390 actions SUEZ réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 5 *calls* option listés à dénouement physique portant sur 458 300 actions SUEZ, exerçables à tout moment jusqu'entre le 17 septembre 2021 et le 16 décembre 2022, à des prix unitaires par action compris entre 17 € et 20 € ; et

- une position acheteuse sur un contrat d'achat à terme portant sur 10 930 090 actions SUEZ, dénouables à tout moment jusqu'au 20 mars 2026.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 4 286 941 actions SUEZ (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) résultant d'une position acheteuse sur 1 *equity linked swap sur panier* à dénouement en espèces portant sur autant d'actions SUEZ, exerçables à tout moment jusqu'au 6 juillet 2021.

[1] Sur la base d'un capital composé de 639 339 224 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.